

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS497

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. - A la fin de l'alinéa 13, substituer au mot:

"bénéficiaire",

le mot:

"titulaire".

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.